



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 14 juillet 2025, à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. **Présence et quorum**
2. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1. Acceptation des procès-verbaux de la séance régulière du 9 juin 2025 et de la séance ajournée du 25 juin 2025
4. **Trésorerie**
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
 - 4.2. Aide financière – Reconstitution historique militaire
5. **Période de questions •**
6. **Correspondance**
7. **Loisirs**
 - 7.1 Octroi de contrat à Pluritec – Services professionnels construction d'un préau
8. **Urbanisme**
 - 8.1. Adoption du second projet de règlement numéro 06-2025 visant à actualiser certaines dispositions du règlement de zonage numéro 07-2012 et du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 10-2020
 - 8.2. Demande permis assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale No 09-2004 (PIIA)
9. **Projets**
 - 9.1 Décompte numéro 9 – Mise aux normes aqueduc Sainte-Anne
 - 9.2 Avenant au contrat à Pluritec – Conception rang Saint-Jacques réfection de la chaussée
 - 9.3 Décompte numéro 10 – Mise aux normes aqueduc Sainte-Anne
10. **Service incendie**
11. **Hygiène du milieu**
12. **Travaux publics**
 - 12.1 Autorisation de déposer au programme d'aide financière pour l'amélioration de la sécurité routière et l'aide aux victimes de la route (PAFFSR)
 - 12.2 Autorisation de déposer au programme d'aide financière pour l'amélioration de la sécurité routière et l'aide aux victimes de la route (PAFFSR)
13. **Direction générale**
 - 13.1 Rémunération du personnel électoral - Élection du 2 novembre 2025
14. **Varia**
 - 14.1 Rapport de comités
15. **Levée de la séance**

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.